



Conditions générales de vente (CGV)

pour événements au Papiliorama incluant
une prestation de restauration

1. Validité

Les conditions générales de vente sont valables pour les événements se déroulant dans l'ensemble des espaces intérieurs et extérieurs du Papiliorama.

2. Validité du contrat

Le contrat de l'événement portant sur l'utilisation des locaux et sur des prestations supplémentaires devient effectif avec la confirmation écrite délivrée par la Fondation Papiliorama.

L'organisateur se charge d'effectuer toute demande d'autorisation spéciale liée au déroulement d'une manifestation.

3. Règles de conduite au Papiliorama

Le Papiliorama héberge une grande diversité d'espèces animales. Cela implique une attention particulière à l'égard des animaux :

- En dehors des heures d'ouverture officielles, les installations ne sont accessibles que dans le cadre d'une visite guidée ou d'un apéritif. Toutes les installations sont fermées au plus tard à 19h00.
- Les manifestations musicales ou de danse sont interdites au Papiliorama.
- Les chiens n'ont pas accès aux installations intérieures.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments.

4. Prix et modes de paiement

La facture comprend la taxe sur la valeur ajoutée. La Fondation Papiliorama se réserve expressément le droit de procéder à des ajustements de prix. Pour le reste, les tarifs de la liste de prix officielle sont appliqués. Le Papiliorama établit une facture directement après l'événement. Cette dernière est à honorer dans un délai de 10 jours.

5. Visites guidées

Les visites guidées sont réalisées pour des groupes de 20 personnes maximum. Des groupes plus importants seront répartis entre plusieurs guides. Les visites guidées doivent commencer au plus tard à 15h30 en hiver (heure d'hiver) et à 16h30 en été (heure d'été). Les visites guidées durent en principe 1h30 et coûtent 120 CHF par groupe. Les visites guidées ne sont pas disponibles le dimanche et les jours fériés.

6. Heures d'ouverture

Le Papiliorama est ouvert de 10h00 à 17h00 en hiver et de 9h00 à 18h00 en été. Dans le cas où le repas du soir ou l'apéritif comprend une visite guidée, celle-ci doit au plus tard commencer à 16h30 (horaire d'hiver), respectivement 17h30 (horaire d'été).

Lors d'événements se déroulant en soirée, le Papiliorama est en principe ouvert jusqu'à 23h30. Toute prolongation de cet horaire est facturée à raison de 100 CHF par heure supplémentaire. Pour les apéritifs, le Papiliorama reste ouvert jusqu'à 19h00.

7. Nombre de participants / entrées

Les règles suivantes prévalent:

Souper sans visite (à partir de 18h00):

- Minimum 30 personnes
- Forfait de location: CHF 500.- + consommations

Souper avec visite:

- Minimum 30 personnes
- Entrée au tarif de groupe + consommations

Apéritif:

- Minimum 15 personnes
- Entrée au tarif de groupe + consommations

Repas de midi :

- Minimum 20 personnes
- Entrée au tarif de groupe + consommations

Snacks:

- Pas de nombre min. de participants
- Entrée au tarif normal, tarif de groupe dès 10 personnes + consommations

Tout service supplémentaire (visite guidée, arrangement floral, etc.) sera décompté séparément.

L'organisateur doit communiquer le nombre de participants définitif 3 jours avant l'événement.

Le nombre annoncé fait foi pour l'établissement de la facture. Si le nombre de participants dépasse l'effectif annoncé, la facturation tiendra compte du nombre de personnes effectives ayant participé à l'événement.

8. Annulation

Si un événement ne peut avoir lieu et que le Papiliorama n'en est pas responsable, la Fondation se réserve le droit de réclamer le paiement de tout ou partie de la prestation. Conformément au paragraphe 2 de la confirmation de réservation, la part à payer dépend du délai d'annulation suivant :

- 4-6 jours avant la venue : 50% du prix total
- 1-3 jours avant la venue : 100% du prix total

9. Mets et boissons

L'ensemble des mets et des boissons doit être commandé auprès du Papiliorama.

Dans des cas particuliers, des arrangements écrits moyennant une taxe à la bouteille de CHF 20.- peuvent être délivrés.

10. Dommages, responsabilité et restitution des lieux

Tout dommage ou perte de matériel survenu après l'état des lieux initial incombe à la responsabilité de l'organisateur sans que le propriétaire ne doive s'en justifier. Les éventuels dommages sont répertoriés dans un inventaire réalisé conjointement par le Papiliorama et l'organisateur de la manifestation. L'inventaire est à signer par les deux parties. Les frais de remplacement ou de réparation seront pris en compte dans la facture finale.

11. Autres dispositions

Sauf accord contraire, l'organisateur peut utiliser les accès au Papiliorama (entrées, couloirs, chemins, vestiaires et toilettes). L'organisateur doit toutefois pouvoir, le cas échéant, concilier l'usage des installations avec d'autres locataires.

L'utilisation du parking est gratuite lors de manifestations / repas se déroulant en soirée.

12. Dispositions finales

Ces conditions générales de vente sont partie intégrante de notre confirmation de réservation définitive.

Le lieu d'exécution du présent document et le for juridique prévalant pour les deux parties est Morat.